

## Règlement

**Article 1 :** le vide grenier qui est ouvert uniquement aux particuliers se déroulera à la Barre de Monts sur le camping du Grand Corseau le 10 juin 2018

**Article 2 :** le déballage se fera de 9h00 à 18h00 en dehors de cette plage d'horaire aucun véhicule ne pourra circuler, les véhicules d'exposants stationneront sur un emplacement réservé à proximité.

**Article 3 :** L'emplacement de (3mx2m) est fixé à 9€, il sera possible de louer plusieurs emplacements en fonction des places disponibles.

**Article 4 :** chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

**Article 5 :** le Camping le Grand Corseau ne pourra être tenu responsable des détériorations, vols, intempéries négatives ainsi que des conséquences.

**Article 6 :** les emplacements sont loués sans table, ni chaise. Il appartient aux exposants de prévoir leur matériel.

**Article 7 :** aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempérie.

**Article 8 :** Les exposants ne peuvent exposer à la vente des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes, des objets ou photos pornographiques.

**Article 9 :** les cyclistes devront circuler à pied.

**Article 10 :** les véhicules accéderont à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de 18h00

**Article 11 :** les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.

**Article 12 :** l'inscription au vide grenier implique le respect du présent règlement.

**Article 13 :** après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier.

**Article 14 :** suivant l'article L310-2 du Code du Commerce, les exposants sont autorisés à participer à 2 vide-grenier par an ou plus.

**Article 15 :** les exposants pourront se restaurer sur place. Un bar, sandwiches, grillades seront assurés par les organisateurs.

**Article 16 :** la réservation ne pourra être enregistrée qu'en présence de tous les documents demandés.

---

### Vide Grenier du 10 juin 2018

Bulletin de réservation à retourner daté et signé à [camping-grand-corseau@orange.fr](mailto:camping-grand-corseau@orange.fr) ou Camping le Grand Corseau – route de la Grande Côte – 85550 LA BARRE DE MONTS

NOM : ..... PRENOM.....

Adresse : .....

Numéro d'immatriculation du véhicule : .....

Numéro de portable : ..... Désire réserver.....emplacements de (3m\*2 à 9€)

Mail : .....

Ci-joint mon règlement de .....euros à l'ordre du Grand Corseau ainsi que la photocopie recto verso de ma carte d'identité.

Date : ..... Signature : .....

#### Confirmation renvoyée par mail

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce.)

De non participation à 2 autres manifestations de même nature (article R321-9 du code pénal)

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**